

5.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20251013-335798-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 21 octobre 2025

Publié le 21 octobre 2025

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 13 OCTOBRE 2025
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

Suite à la convocation en date du 1er octobre 2025

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Eric LAVALLEE, Nicolas LEBLANC, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Christine DECODTS donne pouvoir à Josyane BRIDOUX, Agnès DENYS donne pouvoir à Eric LAVALLEE, Stéphane DIEUSAERT donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Valérie LETARD donne pouvoir à Sylvie CLERC, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Marie SANDRA donne pouvoir à Monique EVRARD, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Claudine DEROEUX, Marie-Hélène QUATREBOEUF.

Absent(e)(s) : Martine ARLABOSSE, Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Paul CHRISTOPHE, Barbara COEVOET, Jean-Luc DARCOURT, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Eric RENAUD, Caroline SANCHEZ, Philippe WAYMEL.

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser l'inscription de deux nouvelles boucles « Architecture et paysage industriel » et « Points de vue et bocage », sur la commune de Wignehies au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
 - d'autoriser les modifications des tracés des circuits du « Grand Vivier » et « Autour de Reumont » ainsi que du GR 120 inscrits au PDIPR ;
 - d'autoriser la mise à jour des circuits de Seclin, de Fromelles, d'Armentières et de Comines, inscrits au PDIPR, en vue de l'édition du nouveau Topoguide Lille Métropole à pied ;
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 08.

Monsieur CADART est Maire de Seclin.

Monsieur PLOUY est conseiller municipal d'Armentières.

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum.

Monsieur RINGOT (Président du SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme) avait donné pouvoir à Monsieur BARTHOLOMEUS. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

50 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 14 pouvoirs.

Vote intervenu à 17 h 09.

Au moment du vote, 50 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 14

Absents sans procuration : 16

N'ont pas pris part au vote : 2 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 64 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Abstention : | 0 |
| Total des suffrages exprimés : | 64 |
| Majorité des suffrages exprimés : | 33 |
| Pour : | 64 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Écologiste Europe Écologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites) |
| Contre : | 0 |

Signé électroniquement



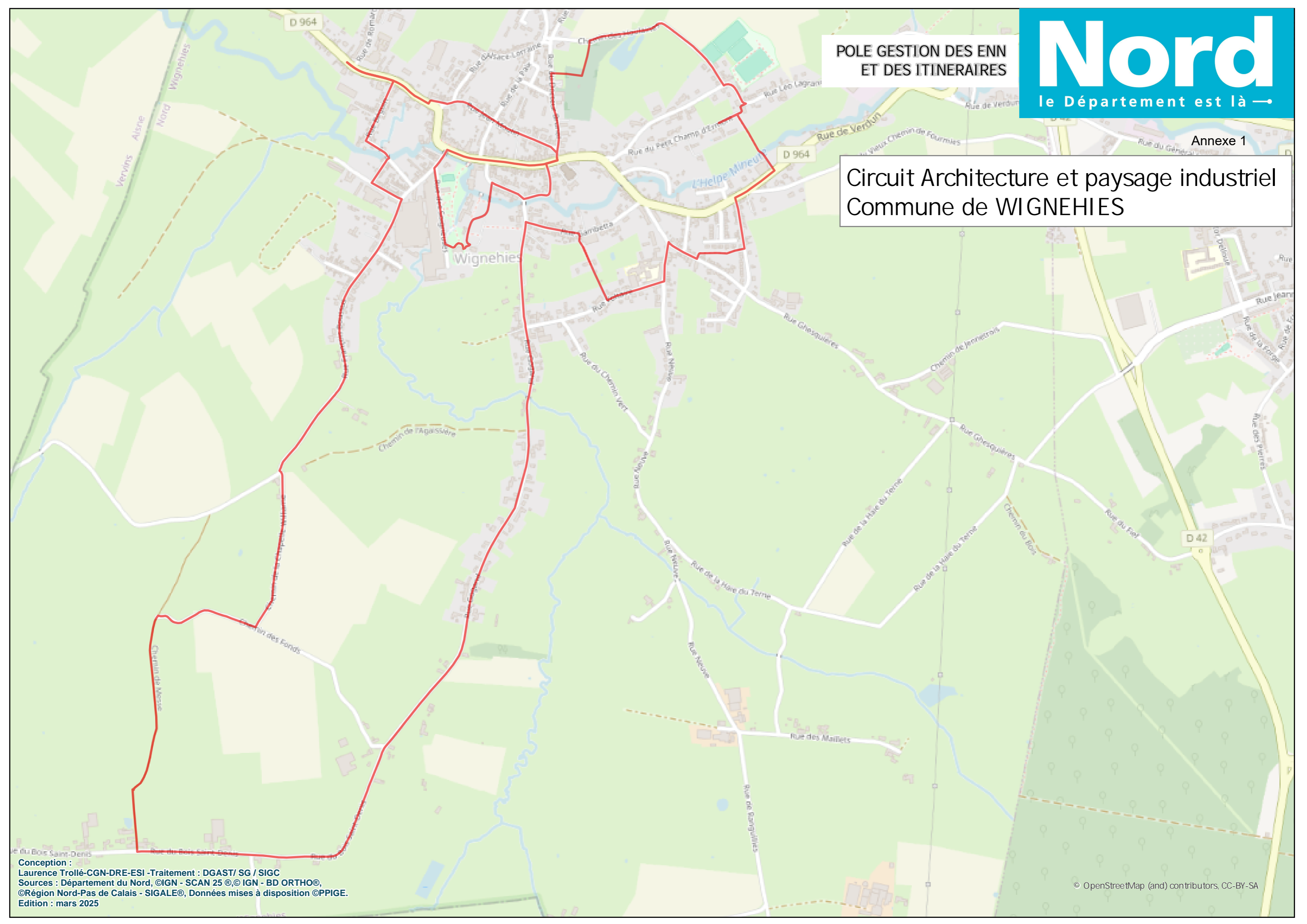
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT

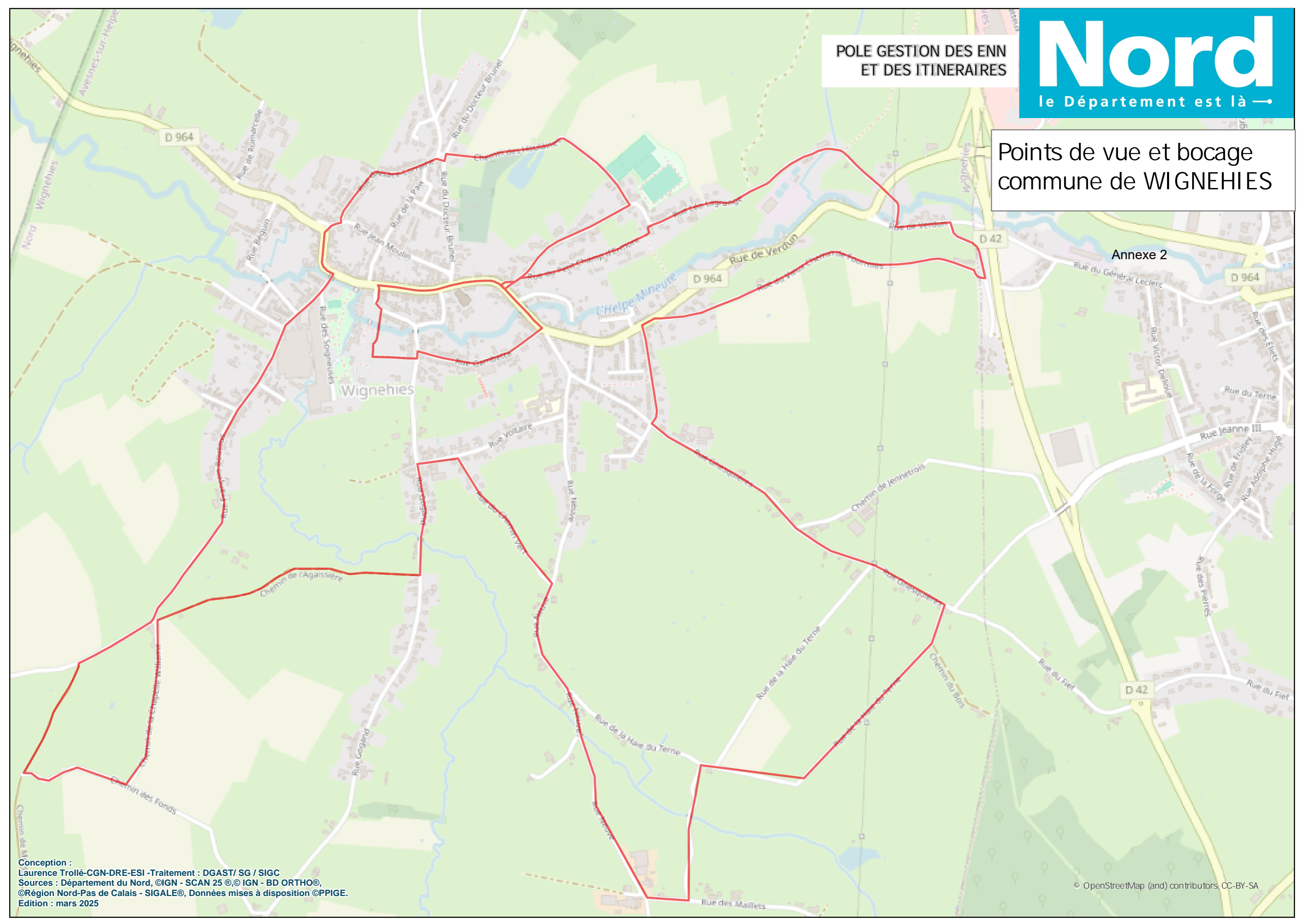
POLE GESTION DES ENN
ET DES ITINERAIRES

Annexe 1

Circuit Architecture et paysage industriel Commune de WIGNEHIES



Points de vue et bocage
commune de WIGNEHIES



Annexe 2

DEPARTEMENT DU NORD

Annexe 3

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe
Canton de Fourmies

Tél. 03.27.60.09.47.
Fax 03.27.60.64.15.
E-mail : mairie@wignehies.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

MAIRIE DE WIGNEHIES 59212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le **mardi 15 avril à 18h00**, le Conseil Municipal de WIGNEHIES s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Guy BERTIN, Maire.

Présents : Mmes et MM. Jean-Guy BERTIN, Valérie SELLIER, Christelle SELLIER, Pascal COBUT, Nicolas THEATRE, Christian DEFER, Jacques TOMCZAK, Claude TUTIN, Jérôme LAUDE, Sylvie FOUAN, Olivier OGER, Malika LEMAIRE, Clément CHIKH, Jean QUEMENER, Christelle FAUVEAUX, Christian DUBOIS, Martine FOUAN-DUPONT.

Excusés avec pouvoir : Mmes et MM. Véronique DREMAUX représentée par Christian DEFER, Annie HENNIAUX représentée par Malika LEMAIRE, Martine PAINCHART représentée par Valérie SELLIER, Roger HULIN représenté par Jean-Guy BERTIN.

Absentes : Mmes Déborah SUROY, Emily LEMAIRE

Secrétaire de séance : Claude TUTIN

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents ou représentés : 21

Date de convocation : 9 avril 2025

Registre 34
N° 2025-29

Objet : Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif à deux circuits pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable,
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.
- de préciser que les deux circuits se situent intégralement sur le domaine public, de sorte qu'aucune servitude n'est nécessaire.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Guy BERTIN



POLE GESTION DES ENN
ET DES ITINERAIRES

Nouveau circuit du Grand Vivier
au départ de WANDIGNIES-HAMAGE

- Circuit du Grand Vivier, 8,54 km
- Nouveau circuit du Grand Vivier, 9,42 km
- Tronçon sur lequel il est demandé à la commune de se prononcer



COMMUNE DE FENAIN
Canton de Sin-le-Noble
Arrondissement de Douai

Annexe 5

COMMUNE DE FENAIN

Canton de Sin Le Noble – Arrondissement de Douai

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations

N° 2025 - 027

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni à la Salle du conseil municipal en séance publique, sous la Présidence de monsieur Fabien BOURIEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs Fabien BOURIEZ, Arlette DUPILET, Daniel GAMBIEZ, Éric MOREAU, Nadine DELBOUILLE, Alain GOURMAUD, Marjorie JACQMART-ANSELMET, Marie Françoise DUPONT, Françoise BETRANCOURT, Jean-Claude BOUGAMONT, Joëlle MONCEAU, Pierre-Yves ANSELMET, Viviane COASNE, Thérèse LESIEUX, Micheline SWIATEK (arrivée à 18h41), Olivier BRUNIAU, Michel DEMORY, Christine LE VELY.

Excusés : Marie-Yacinthe BRASSART procuration à Arlette DUPILET, Gilles MARLIER procuration à Nadine DELBOUILLE, Didier LAUPIES procuration à Fabien BOURIEZ, Isabelle DUBOIS procuration à Daniel GAMBIEZ, Dominique VASSEUR procuration à Alain GOURMAUD, Philippe BOEZ procuration à Éric MOREAU, Dorothée CUIGNEZ procuration à Christine LE VELY, Thomas DEMORY procuration à Michel DEMORY

Absents : Raphaël BRICE, Claude UZNANSKI

Madame Arlette DUPILET a été élue secrétaire

| | |
|---|---|
| <p>Nombre de conseillers En exercice : 28 Présents : 18 Pouvoirs : 8 Absents : 2 Votants : 26</p> <p>Pour : 26 Contre : 0 Abstention(s) : 0</p> | <p>Objet :</p> <p>Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée</p> |
|---|---|

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au circuit du « grand vivier » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil municipal a délibéré et DECIDE :

- ✓ D'émettre un avis favorable
- ✓ D'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- ✓ D'Autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Monsieur Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus

Fabien BOURIEZ,
Maire de FENAIN



Zoom



Annexe 6

Circuit Autour de Reumont - 15,1 kms
Commune de Reumont

Département

Du nord

COMMUNE DE REUMONT

Annexe 7

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

==_==_==_==

CANTON
DU CATEAU

SÉANCE DU 2 JUIN 2025

Date de la convocation :
28 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les vingt-quatre mars à 18 heures 45, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie de Reumont sous la présidence de M. RICHEZ Jean Pierre, maire de la commune de Reumont.

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE :
10

EFFECTIF VOTANT : 10

Étaient présents : Mme DEVAUX, Mme BRONCHART, M. RENZELLA, M. WILLEMART, M. DELHAYE, M. CARRE, M. PATOUX, M. LALAUT, M. RENZELLA

Étaient absents :

Mme GRASSART
M. FIDAIRE donne procuration à M. CARRÉ

Quorum : oui**Secrétaire de séance :** Mme DEVAUX Céline

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet complémentaire relatif au «CHEMIN DE RANDONNÉE» pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 MARS 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et DECIDE

- d'émettre un avis favorable,
- d'inscrire les voiries concernées au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

Résultat du vote : Pour : 10. Contre : Abstention : Unanimité : 10

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le président de séance,



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

ID : 059-215904988-20250602-02062025_6-DE



Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture et publication le

30 JUIN 2025

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
Tableau se rapportant à la délibération du 28 Mai 2025

Commune : REUMONT

nom de l'itinéraire : « CHEMIN DE RANDONNÉE »

| Informations complémentaires s'il s'agit d'un chemin privé (1) | | | |
|---|---------------------------------|---|--|
| INFORMATIONS GENERALES SUR LE CHEMIN | Nom du ou des propriétaires (2) | Références cadastrales (section et n° de parcelle) et n° de feuille | Servitude publique (?) (inscrite au cadastre) |
| Tronçon et désignation de la voie nature et état de viabilité privé ou public | | | |
| - Rue de l'enfer Commune et AFR | | | |
| - Rue de Bohéries | | | |
| - Rue du Temple | | | |
| - Rue de Bohéries | | | |

Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

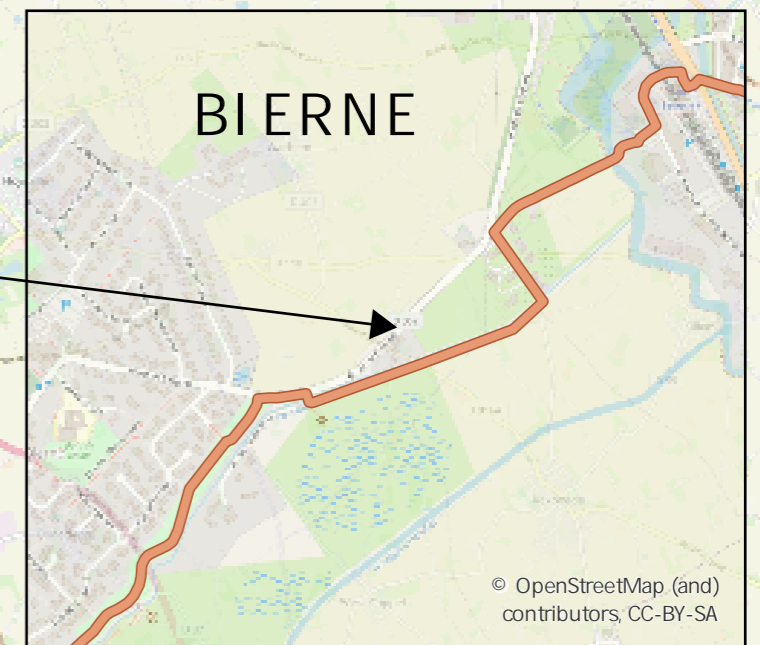
Publié le



ID : 059-215904988-20250602-02062025_6-DE

GR 120 (littoral)

Annexe 8



Adressé à Monsieur le Sous-Préfet
 et publié le 08 JUL. 2025
 Le présent acte est certifié
 exécutoire

DÉLIBÉRATION
PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE
MODIFICATION ITINERAIRE GR 120

Monsieur le Président des Rives de l'Aa et de la Colme présente au Comité Syndical le projet de modification du GR 120 pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

En effet dans le cadre du projet de reconstruction du poste Warande par la société de Réseaux de Transport d'Electricité (RTE), l'itinéraire du GR 120 est devenu inaccessible entre le Parc aux Chênes à Gravelines et la Route de l'Aa à Saint Georges sur l'Aa.

Conformément à la loi du 22 juillet 1983 (art.56), vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes ou des Intercommunalités, le Comité Syndical est appelé à émettre un avis sur ce projet de modification.

L'itinéraire désigné ne pourra être aliéné voire supprimé que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

Le Bureau, dans sa séance du 19 juin 2025, a rendu un avis favorable.

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Décide d'émettre un avis favorable à la modification de l'itinéraire du GR 120 pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- Autorise le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.

ADOpte A L'UNANIMITE

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 25 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,

BERTRAND RINGOT

SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme
 8 Place des Messageries
 BP 175
 59 820 GRAVELINES

La secrétaire de séance

Aurore DEVOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mercredi 25 juin 2025

=00000=

Président : Monsieur Bertrand RINGOT

Secrétaire de séance : Madame Aurore DEVOS

Comité Syndical convoqué le : 19 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 51 Nombre de Présents : 32

Nombre d'absents : 19 Nombre de pouvoirs : 1

PRESENTS :

Commune de Bourbourg :

Mr Alain KIEKEN

Commune de Brouckerque :

Mr Guy PRUVOST

Commune de Cappellebrouck :

Mr Michel DECOOL

Mr Arnauld COUVREUR

Commune de Craywick :

Mr Pierre DESMADRILLE

Mme Annie DESMADRILLE

Commune de Drincham :

Mr Patrick THOOR

Mr Frédéric PATERNOSTER

Commune de Grand-Fort-Philippe :

Mr Sony CLINQUART

Mr Hervé FOURNIER

Mme Charline GIONNANE

Commune de Gravelines :

Mr Bertrand RINGOT

Mme Aurore DEVOS

Mr Daniel WILMOT

Mme Karine VANDERSTRAETEN-VENZA

Mr Jean-Pierre HERBEZ

Commune de Holque :

Mr Alain LEBRUN

Mr Fabrice LAMIAUX

Commune de Looberghes :

Mr Arnaud COOREN

Mr Jean-Marie BRYSSBAERT

Commune de Loon-Plage :

Mr François ROSSEEL

Mr Yohan WILHELM

Commune de Millam :

Mme Marie-Andrée BECKAERT

Commune de Pitgam :

Mme Brigitte DECRIEM

Commune de Saint-Georges-sur-l'Aa :

Mr Eric BOCQUILLON

Mme Franciane NOWACZYK

Commune de Saint-Momelin :

Mr Christian BAYART

Commune de St Pierre-Brouck :

Mr Gérard GRONDEL

Mr Didier FONTAINE

Commune de Steene :

Mr Samuel DEGEZELLE

Commune de Watten :

Mr Marc DAMBRICOURT

Commune de Wulverdinghe :

Mr Franck LEPLAT

Commune de Pitgam :

Mr Christophe VANLERBERGHE

Commune de Saint-Momelin :

Mr Jean-Charles COURQUIN

Commune de Spycker :

Mr Jean-Luc GOETBLOET

Mme Cathy BONNAILLIE

Commune de Steene :

Mr Frédéric SAUVAGE

Commune de Watten :

Mr Daniel DESCHODT

Mr Jean-Luc AVART

Commune de Wulverdinghe :

Mr Philippe PERRIN

ABSENTS – EXCUSES :

Commune de Bourbourg :

Mr Eric GENS

Mr Benoît EVERAERE

Mme Anne BOULANGER

Commune de Brouckerque :

Mr Michel DOLLEZ

Commune de Eringhem :

Mme Murielle FERYN

Mr Paul JANSSEN

Commune de Grand-Fort-Philippe :

Mme Stéphanie LOTTEAU

Commune de Gravelines :

Mr Raoul DEFRUIT pouvoir à Mr Jean-Pierre HERRBEZ

Commune de Loon-Plage :

Mr Eric ROMMEL

Mme Sandrine FLAVIGNY

Commune de Millam :

Mr Guillaume CARON

**COMMUNE DE BIERNE
DEPARTEMENT DU NORD
CANTON DE COUDEKERQUE BRANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt cinq
28.03.2025 Le trois avril à 18h30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle Multi - activités, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques VERHAEGHE, Maire.

DATE D'AFFICHAGE : 28.03.2025
Etaient présents : Mesdames Delphine BOULOGNE, Delphine COUPIGNY, Laëtitia DEFEVER, Julie FIERS, Julie DEWEULF, Julie SYGULA, Karine VANDEVOORDE.

Messieurs : Maurice BOTTE, Olivier CAPPELAERE, Pascal DEBRUYNE, Jérôme DELANNOY, Ludovic FONTAINE, Jean Baptiste LEDOUX, Denis LEROUX, Bertrand VANHERSEL.

EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
VOTANTS : 19

Formant la majorité des membres en exercice .

Absent (e) excusé (e) : Madame Odile CAILLIAU avec procuration pour Monsieur Pascal DEBRUYNE,
Madame Angèle DEBOUDT avec procuration pour Madame Delphine COUPIGNY,
Madame Virginie LELEU DECLERCK avec procuration pour Monsieur Olivier CAPPELAERE.

Monsieur Jérôme DELANNOY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Délibération 2025014 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) - délibération complémentaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet complémentaire relatif au chemin de Grande randonnée 120 du littoral, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

Conformément à la loi du 22 juillet 1986 (Art 56), vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée et autorisant la consultation des communes, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chemins ruraux désignés ne pourront être allénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

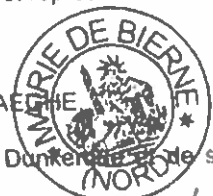
Après avoir pris connaissance du projet complémentaire sur le territoire communal, le Conseil Municipal a délibéré et Décide :

- D'émettre un avis favorable,
- D'inscrire les voiries concernées au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée,
- D'Autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la Charte Officielle du balisage et de la signalétique.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, les membres présents et représentés
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Jacques VERHAEGHE



Délibération certifiée exécutoire compte-tenu de la transmission en Sous -Préfecture de Dunkerque de sa publication le 22 avril 2025.

Le Maire

Jean Jacques VERHAEGHE



PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

Tableau se rapportant à la délibération du 3 Avril 2025
n° 2025-elt

Commune : **BIERNE**

Eventuellement nom de l'itinéraire : « nom » **Voie Douce - Bierne**

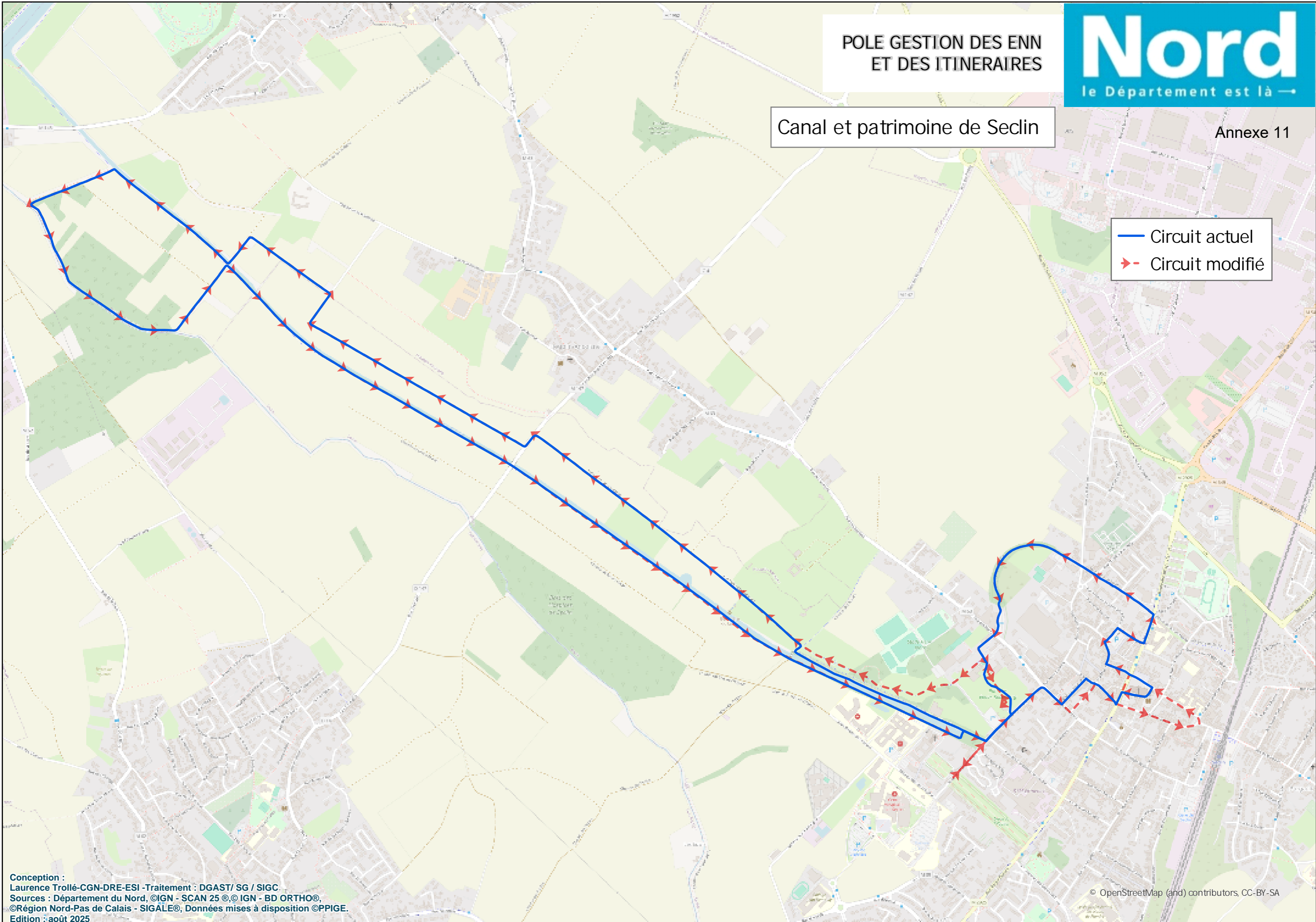
| INFORMATIONS GENERALES SUR LE CHEMIN | | | |
|---|---|---|--|
| Tronçon et désignation de la voie nature et état de viabilité privé ou public | Nom du ou des propriétaires (2) | Références cadastrales (section et n° de parcelle) et n° de feuille | Servitude publique (?) (inscrite au cadastre) |
| Voie douce, Publique | Commune de Bierne 12 Rue de l'église 59380 Bierne | B 400 P B 416 P B 1628 P | - Dispositifs d'irrigation - Servitude de protection des monuments historiques - Servitude d'alignement - Pico de Cateaux cote 1111 à 0,5 m |

(1) privé communal, privé ou chemin d'association foncière...
si pour une parcelle, il y a des copropriétaires préciser leur nom, prénom et adresse pour chacun

Canal et patrimoine de Seclin

Annexe 11

- Circuit actuel
- - - Circuit modifié



COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 16****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

Annexe 12

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE
ET DE RANDONNÉE (PDIPR)
PARCOURS DE RANDONNÉE « CANAL ET PATRIMOINE DE SECLIN »**

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à Seclin.

Afin d'enrichir le circuit de randonnée « Canal et Patrimoine de Seclin », il est proposé des ajustements d'itinéraire permettant de :

- Passer devant l'Hôpital Notre-Dame et la Drève (allée des Marronniers),
- Passer (rue Jean Jaurès) devant la salle des fêtes devenue salle de spectacle,
- Prolonger (rue Jean Jaurès) devant une maison de maître de l'architecte Victor Mollet et une autre de l'architecte Louis Mollet, ainsi que devant le fronton de l'ancienne Brasserie Lepoivre (fondée en 1895), puis (Place Saint-Piat) devant la Chapelle Saint-Piat de l'architecte Victor Mollet, puis (rue de l'Abbé Bonpain) devant les frontons de l'ancienne Maison Coloniale dite du Prévot et de l'ancienne Brasserie-Malterie Saint-Piat (1788-1900),
- Emprunter la voie verte du Parc de la Ramie,
- Relier la rue Jean-Baptiste Lebas au boulevard Joseph Hentgès en empruntant la voie verte,
- Passer par la Cour Desruques - au lieu de la Ruelle d'Houplin - à proximité du monument à la mémoire du Capitaine R. W. Porritt tué à Seclin le 26 mai 1940,

Il est présenté le projet complémentaire relatif au Circuit « Canal et Patrimoine de Seclin » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Pour information, les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce, en accord avec le Département.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**Et de la publication le : **23 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'approuver l'ensemble du parcours de Randonnée « Canal et Patrimoine de Seclin », selon le plan annexé à la présente délibération, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Annexé à la délibération :


- Circuit du PDIPR « Canal et patrimoine » Seclin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

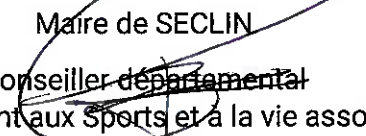
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

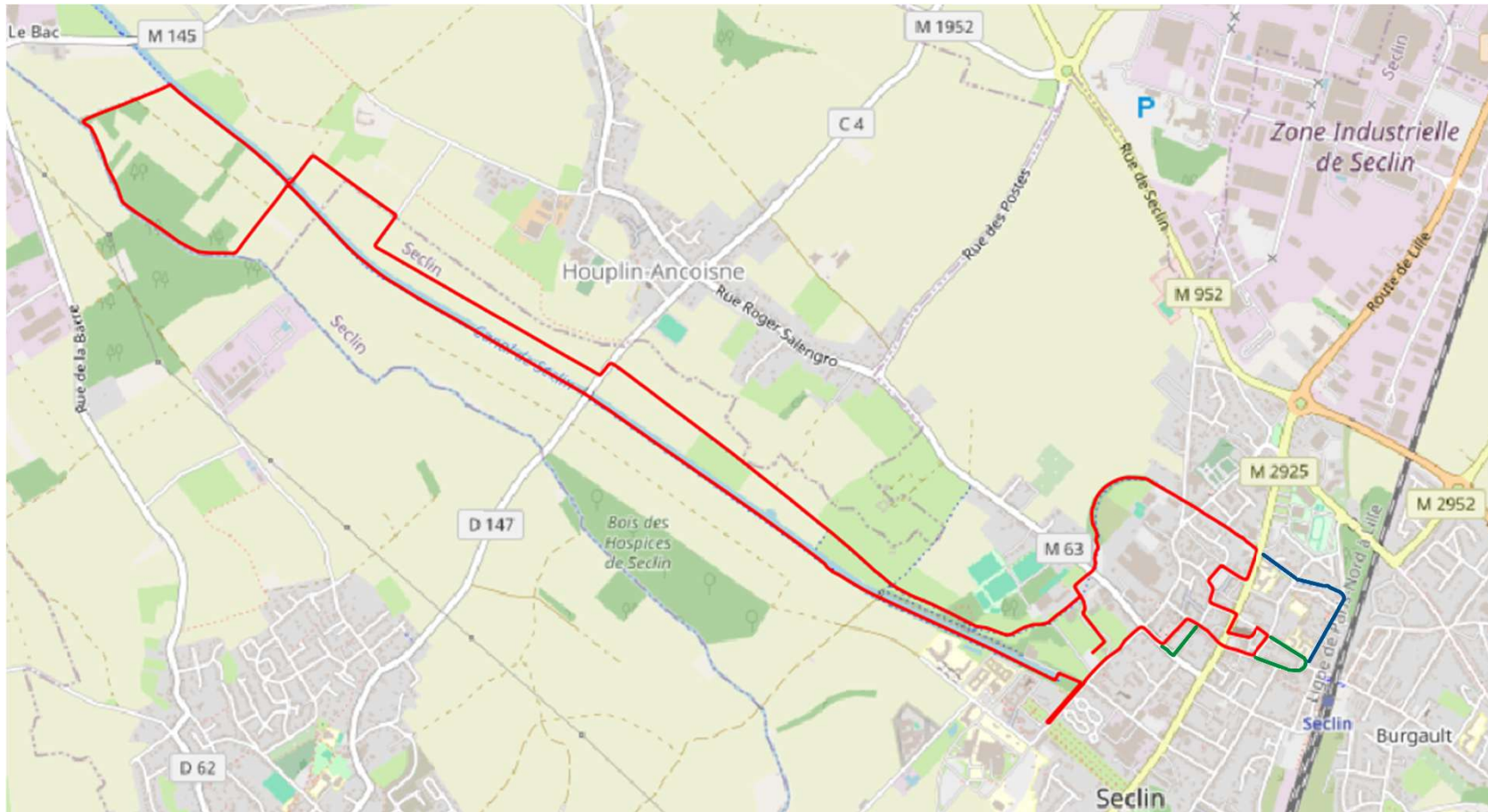
François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Circuit du PDIPR « Canal et Patrimoine » Seclin



Circuit après modification



Tracé rouge : Circuit modifié
(proposition MEL acceptée
par la Ville)

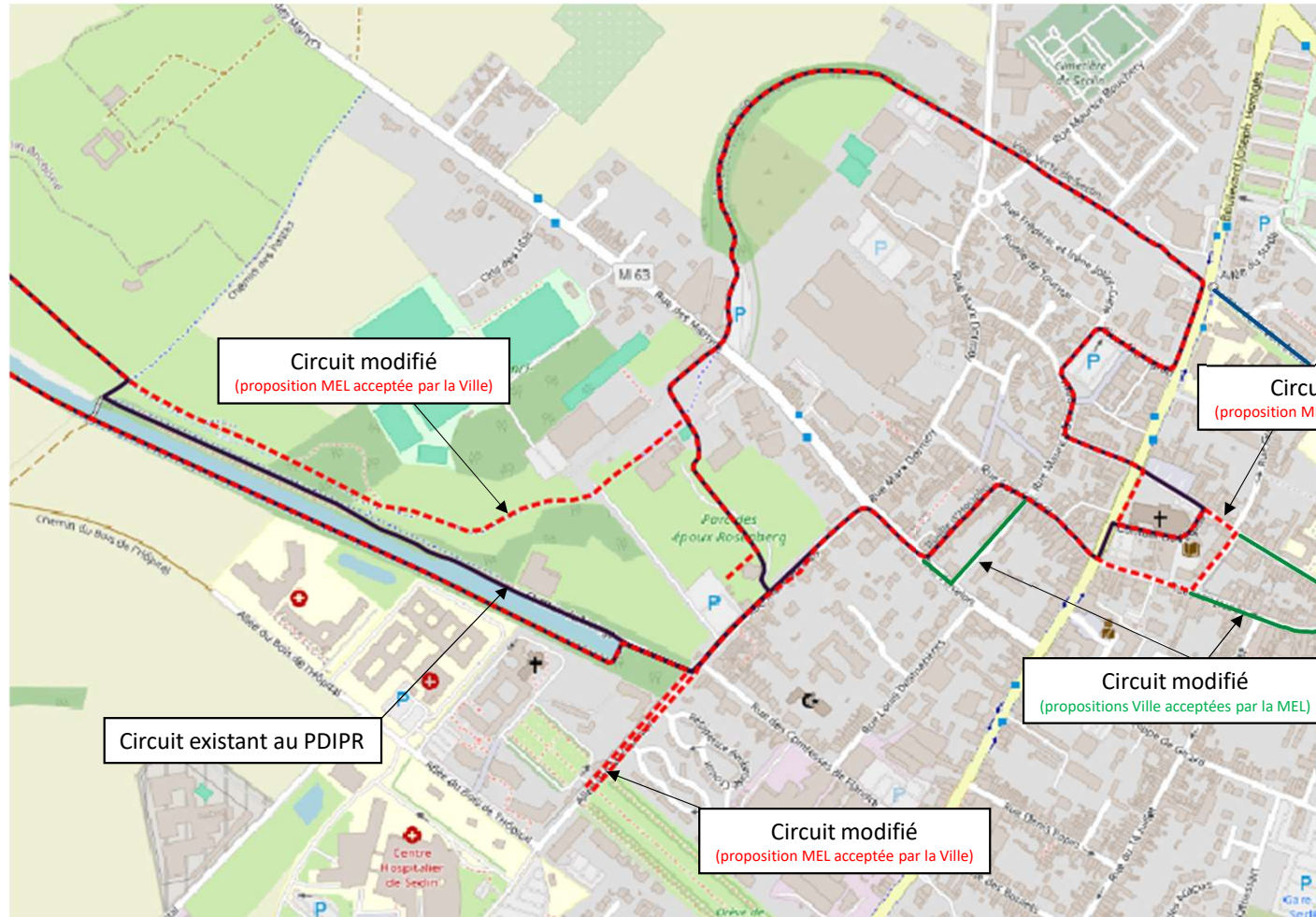
Tracé vert : Circuit modifié
(proposition Ville acceptée
par la MEL)

Tracé bleu : Circuit modifié
(proposition de variante MEL
acceptée par la Ville)

Circuit du PDIPR « Canal et Patrimoine » Seclin



Circuit avant / après modification



Tracé noir : Circuit existant au PDIPR

Tracé pointillé rouge : Circuit modifié (proposition MEL acceptée par la Ville)

Tracé vert : Circuit modifié (proposition Ville acceptée par la MEL)

Tracé bleu : Circuit modifié (proposition de variante MEL acceptée par la Ville)

Circuit modifié
(proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit modifié
(proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit existant au PDIPR

Circuit modifié
(propositions Ville acceptées par la MEL)

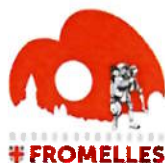
Circuit modifié
(proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit de la bataille de Fromelles
(ex circuit des étangs des Weppes)

Annexe 13

Nouveau départ

Ancien départ

**Commune de Fromelles**

7 rue de Verdun
59249 Fromelles
03.20.50.20.43
mairie@fromelles.fr

Monsieur Patrick VALLOIS**Vice-Président chargé de la ruralité et de l'environnement**

Département du Nord
51 rue Gustave Delory
59 000 LILLE

Le 4 juin 2025, à Fromelles

Objet : Changement de nom du circuit Etangs des Weppes et proposition de deux nouvelles boucles

Cher Monsieur VALLOIS, Vice président chargé de la ruralité et de l'environnement,

La MEL et la FF Rando NORD ont conventionné pour la réalisation d'une nouvelle édition du topoguide "Lille métropole à pied ". Le circuit "des étangs des Weppes" au départ de Fromelles a été retenu dans la liste des circuits.

Depuis la dernière édition qui date de 2009, l'offre de tourisme de mémoire sur la commune s'est fortement développée (création du nouveau musée de la bataille de Fromelles et du cimetière de Pheasant Wood Cemetery; mémorial au rugby, valorisation du bunker de l'Abbiette, classement de 2 sites à l'inventaire mondial de l'Unesco ...).

La fréquentation touristique s'est développée et nous souhaitons mieux identifier ce circuit de petite randonnée pédestre qui passent à proximité de ces sites. Par ailleurs, le circuit actuel de mémoire "La bataille de Fromelles" qui a emprunté son ancien nom, est trop



dangereux pour le proposer en PDIPR. Le Musée travaille à une autre forme de valorisation du parcours autrement que par un itinéraire pédestre.

Afin de pouvoir mettre en adéquation l'offre avec les outils de promotion, il serait souhaitable que le circuit "Etangs des Weppes" retrouve son nom initial quand il a été inscrit au PDIPR , celui de "La bataille de Fromelles" et c'est pourquoi je vous adresse cette demande.

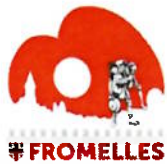
De même, il serait judicieux de changer le point de départ et de le mettre au musée de la bataille. Le musée dispose d'un parking aménagé et d'une aire de repos très appréciée par les randonneurs.

Ancien point de départ du circuit :



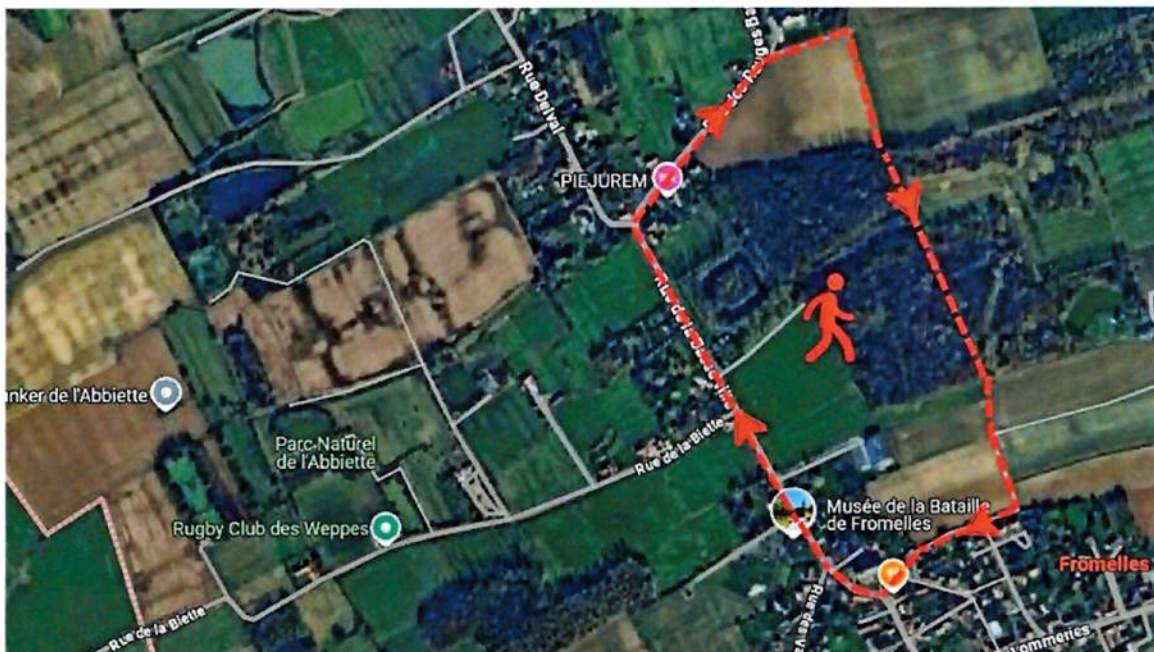
Nouveau point de départ du circuit :





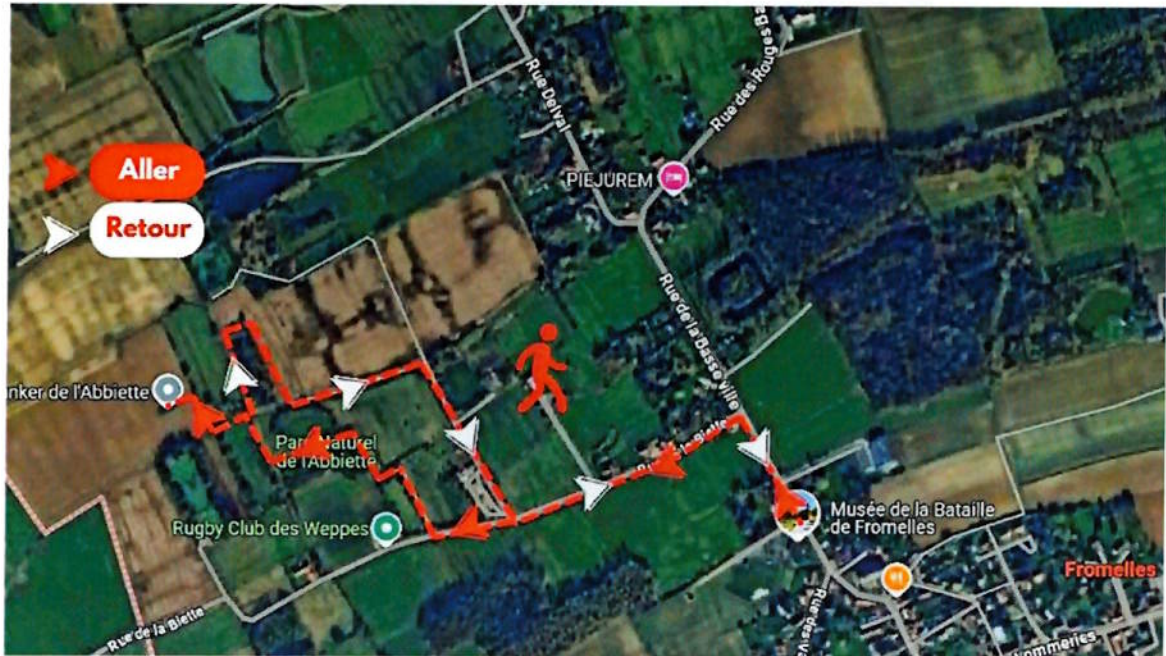
Enfin nous souhaitons valoriser deux nouvelles petites boucles pour les visiteurs souhaitant se limiter à une courte balade, toujours au départ du parking du musée.

Boucle du "Bois du faisan" (2km) :





Boucle "Mares et bunker de l'Abbiette" (2,5 km) :



J'espère que ces demandes retiendront votre attention. Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur VALLOIS, en l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Gabriel MASSON,

Maire de Fromelles



Armentières : industrie,
guerre & reconstruction

Extension vers la brasserie
Motte-Cordonnier



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025
Convocation du : 15 mai 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.065

TOURISME
CIRCUIT DE RANDONNÉE « ARMENTIÈRES, GUERRE ET RECONSTRUCTION »
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

☪☪☪

Conformément à l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur tout projet de modification des circuits inscrits sur son territoire,

Vu la délibération municipale en date du 27 novembre 2014, qui actait le tracé du circuit de randonnée « Armentières, Guerre et reconstruction »,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à Armentières, il s'agit d'enrichir ce circuit en prolongeant l'itinéraire d'une centaine de mètres dans l'Avenue Roger Salengro, afin de valoriser la Brasserie Motte-Cordonnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver cet ajustement et ainsi l'ensemble du nouveau parcours, selon le plan annexé à la présente délibération, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

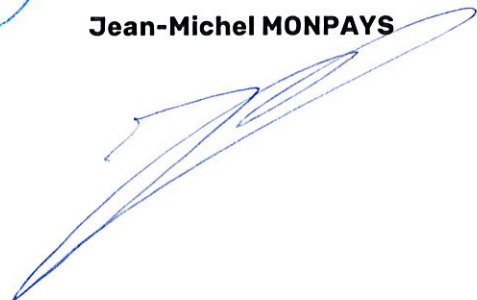


Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS



PHASE D'EXPERTISE / répartition des circuits dans l'ensemble de la MEL

Au total
34 circuits PR = 324 km
GR 121B = 54,5 km
WFW = 27 km

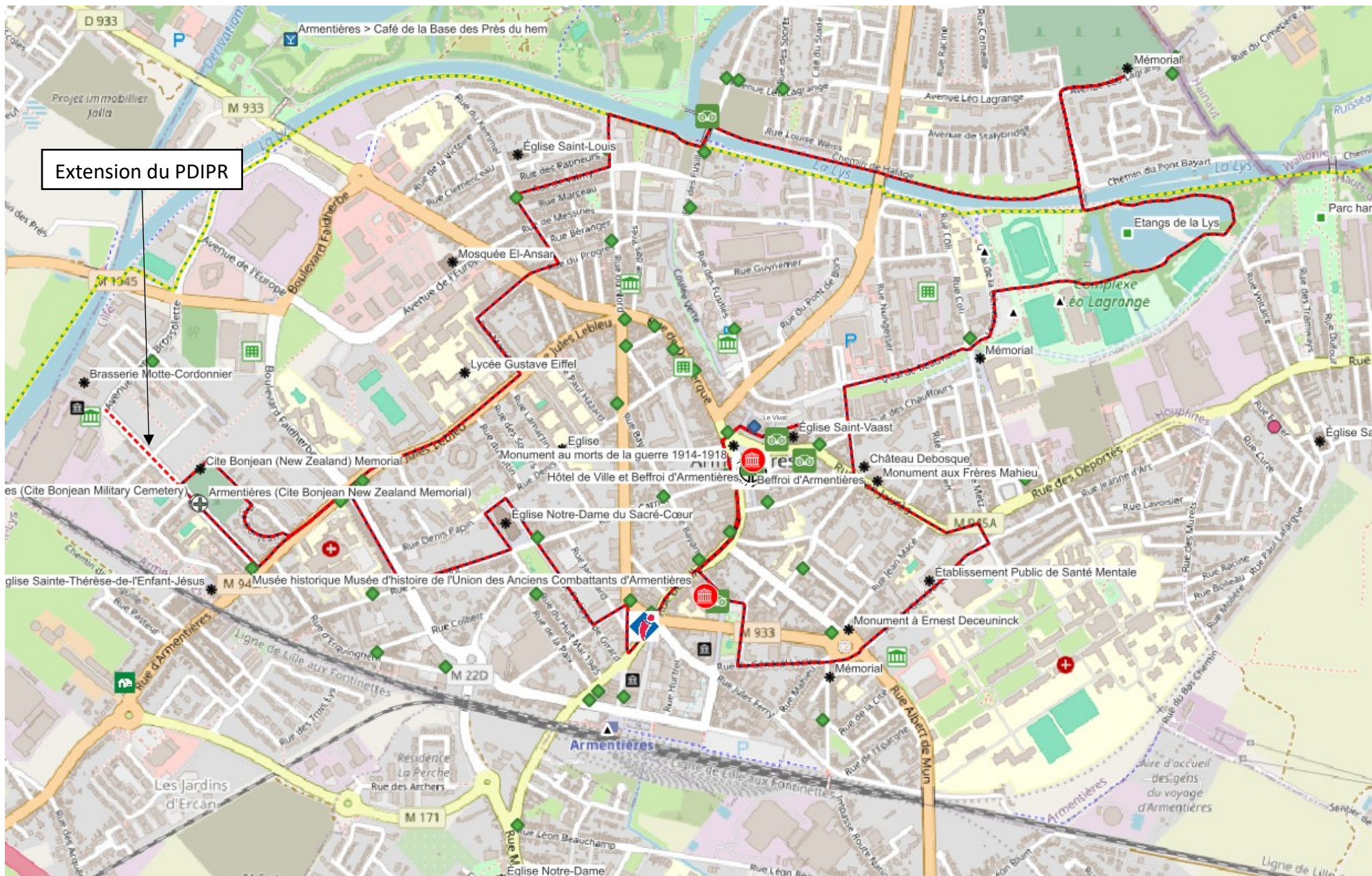
52 communes traversées
par un circuit ou itinéraire
du TopoGuide

405,5 km
de sentiers



- Circuits PR (30 communes)
- Western Front Way (9 communes)
- GR 121b (24 communes)

35. Guerre et Reconstruction, Armentières



#Offices de Tourisme
Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
#Musées et réseaux
Publié le
ID : 059-215900176-20250522-DE25065-DE

- ### #Labels et référencement touristique
- Sites Classés au Guide Vert Michelin [19]
 - POI TripAdvisor [100]
- ### #Lieux Culturels
- Lieux de spectacles [117]
- ### #Patrimoine
- Monument Historique Classé ou Inscrit [347]
 - Sites UNESCO [6]
 - Jardins Remarquables [4]
 - Cimetière Militaires [44]
 - Cimetière militaires (dont hors MEL)
 - Bunkers existants 14-18 [643]
 - Mairies [131]
 - IPAP PLU3 [1871]
 - IBAN PLU3 [390]
 - IPEN PLU3 [115]
 - Patrimoine Art Déco Roubaix [343]
 - Monuments FDC (Janvier 2025) [34]
 - Patrimoine Commun [854]
- ### #Filière Brassicole
- Brasseries [42]
 - Brasseries et Malteries historiques [70]
 - Autres témoins historiques du patrimoine brassicole [92]
- ### #Street Art
- Fresques [725]
- ### #Cafés/restaurants le long des cours d'eau et plans d'eau
- Offre à l'année [38]
 - Offre éphémère [14]
- ### #Agriculture
- Carnet de Producteurs [78]
- ### #Trame Verte et Bleue
- POI Espaces Naturels, Nature en Ville [137]

Circuit des Tilleuls
Comines

Nouveau départ

Ancien départ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COMINES
Séance du 1^{er} juillet 2025**

Le 1^{er} juillet 2025 à 19h00, le Conseil municipal de Comines, légalement convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Eric VANSTAEN, Maire.

Secrétaire de séance :
Mme Amélie DA SILVA, 1^{ère} Adjointe.

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 32

| <i>Nom Prénom</i> | <i>Présent(e)</i> | <i>Absent(e)</i> | <i>Donne procuration à</i> |
|-----------------------------|-------------------|------------------|----------------------------|
| VANSTAEN Eric | X | | |
| DA SILVA Amélie | X | | |
| MUSELET Eric | X | | |
| DELBART Isabelle | X | | |
| CHRISTIAENS Philippe | X | | |
| NIQUET Audrey | X | | |
| BENZEKRI Hassan | X | | |
| MORANDINI Licia | X | | |
| DILLY Stéphane | X | | |
| FARELO Murielle | X | | |
| VERPOORTEN Christine | | X | |
| LEMERSRE ASPEEL Véronique | X | | |
| ROGIER Jean-Claude | X | | |
| SIOMBOING Xavier | X | | |
| BOUDART Sébastien | | | Licia MORANDINI |
| HOEDEMAKER Virginie | | | Stéphane DILLY |
| FIGUEIREDO Céline | X | | |
| CANION Elise | | | Amélie DA SILVA |
| ELAUT Julien | X | | |
| HOUSET Alexis | X | | |
| VAN MERRIS Henri-Jean | | | Céline FIGUEIREDO |
| JOLY Ludivine | | | Eric VANSTAEN |
| GOMIS Emmanuel | X | | |
| HAYAERT Mathieu | X | | |
| HOFLACK Martine | X | | |
| BOUTRY Jean-Claude | | | Isabelle VERMES |
| MONROGER Jean-Claude | | | Bruno BLAECKE |
| VERMES Isabelle | X | | |
| LESAGE Pascale | X | | |
| BLAECKE Bruno | X | | |
| TEMPREMANT Grégory | X | | |
| DEREUMAUX Patrick | X | | |
| LEROY-PIETRZAK Anne-Natacha | X | | |

Nomenclatures Actes : 8.3

DCM 2025-034

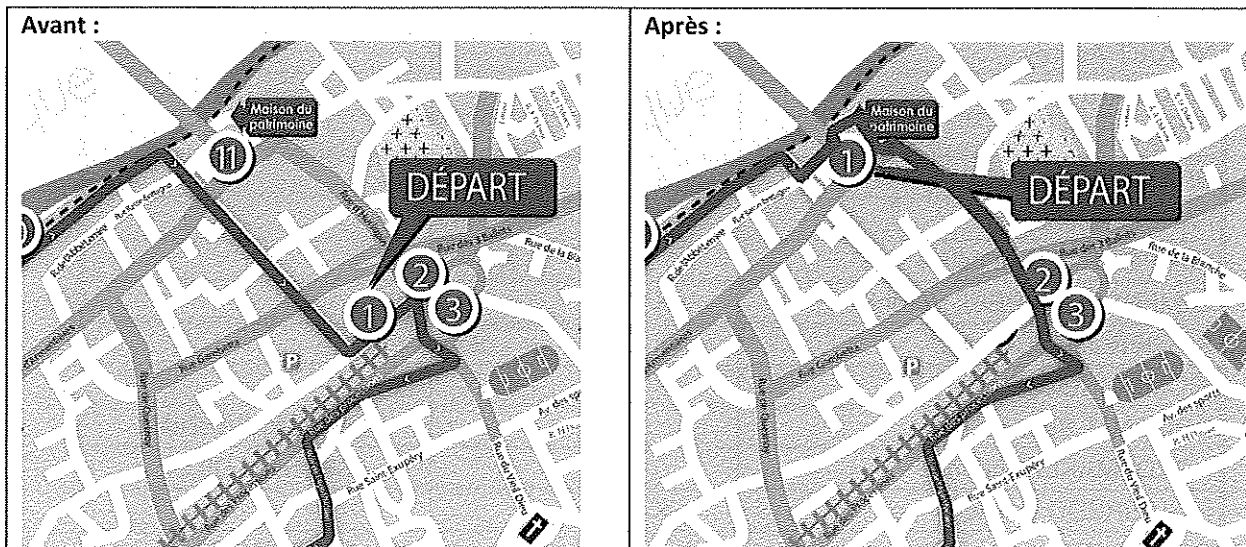
PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEE

Conformément à l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la délibération du 25 mars 1991 du Conseil Général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à COMINES afin d'enrichir le circuit de randonnée « Circuit des Tilleuls » par :

- Un changement du point de départ de l'itinéraire en le déplaçant devant l'église Saint Chrysole
- Un ajustement de l'itinéraire permettant de passer devant l'Hôtel de Ville et l'église Saint Chrysole



Les voiries utilisées ne pourront être aliénées voire supprimées, que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce en accord avec le Département.

En conséquence, il vous est proposé :

- **D'approuver la modification du parcours de randonnée « Circuit des Tilleuls » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,**
- **D'autoriser le Département du Nord à réaliser le balisage des itinéraires conformément à la charte officielle du balisage et de la signalétique.**

DCM 2025-034

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – Scrutin ordinaire

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

Acte publié le : **09 JUIL. 2025**

Télétransmis au Représentant de l'Etat le : **09 JUIL. 2025**

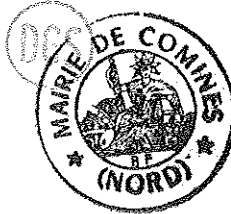
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (art R421-1 du Code de Justice administrative).

Signé Le Maire, Eric VANSTAEN
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Et la secrétaire de séance, Amélie DA SILVA

La secrétaire de séance,


ERIC VANSTAEN.




Amélie DA SILVA.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 13 octobre 2025

OBJET : Opérations relatives au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans le cadre de sa politique Nord durable et en particulier de son engagement 3.4, visant à mettre en œuvre un plan de valorisation des chemins inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le présent rapport a pour objet :

- l'inscription de deux nouveaux circuits sur la commune de Wignehies,
- la modification des circuits du « Grand Vivier » à FENAIN, « Autour de Reumont » ainsi que l'amélioration du GR 120 (Bierne et Sivom de l'Aa) inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),
- la mise à jour des circuits de Seclin, Fromelles, Armentières et Comines en vue de la nouvelle édition du Topoguide Lille Métropole à pied.

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa réunion du 29 février 1988 (SGAI/DAE/213), la mise en place d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

La Commission permanente du Conseil général du Nord du 5 avril 1993 (DAEE/92/EA21) a décidé la valorisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette mise en valeur suppose la protection juridique complète des boucles et des chemins de Petites et Grandes Randonnées concernés par une double délibération, celles du Conseil municipal de la commune concernée par l'itinéraire et du Conseil départemental du Nord.

1 – INSCRIPTION DE DEUX NOUVELLES BOUCLES SUR LA COMMUNE DE WIGNEHIES

Ces deux nouvelles boucles « Architecture et paysage industriel » et « Points de vue et bocage » (annexes 1 et 2) se situent intégralement sur le domaine public, de sorte qu'aucune servitude n'est nécessaire et permettent la découverte de cette commune tranquille, riche en histoire et présentant de véritables trésors architecturaux dont son église gothique.

La commune de Wignehies a délibéré sur ces inscriptions le 15 avril 2025 (annexe 3).

2 - LA MODIFICATION DES CIRCUITS DU « GRAND VIVIER » À FENAIN, « ATOUR DE REUMONT » AINSI QUE L'AMÉLIORATION DU GR 120 (BIERNE ET SIVOM DE L'AA) INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

La commune de Fenain sollicite la modification du circuit du « Grand Vivier » (annexe 4). Ce nouveau tracé de 9,4 km est de nature à améliorer l'itinéraire existant devenu dangereux, notamment le long de la départementale 199 ne possédant ni trottoir ni accotement. La commune de Fenain a délibéré sur cette modification le 21 mars 2025 (annexe 5).

La commune de Reumont sollicite la modification de son circuit « Autour de Reumont » (annexe 6) inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La commune de Reumont a délibéré sur cette modification le 24 mars 2025 (annexe 7).

Cette modification rend le circuit plus intéressant et ne passe que sur des chemins ou routes tranquilles, sans circulation routière.

Le SIVOM de l'Aa et la commune de Bierne sollicitent la modification du tracé du GR 120 en vue de son amélioration. Le tracé sera plus long de 1,260 km (annexe 8). Le SIVOM de l'Aa a délibéré le 19 juin 2025 (annexe 9).

La commune de Bierne a délibéré sur cette modification le 3 avril 2025 (annexe 10).

3 - MISE À JOUR DES CIRCUITS DE SECLIN, FROMELLES, ARMENTIÈRES ET COMINES EN VUE DE LA NOUVELLE ÉDITION DU TOPOGUIDE LILLE MÉTROPOLE À PIED

Dans le cadre de la réédition du topoguide Lille Métropole à pied, la MEL, la Fédération Française de la Randonnée Nord, en partenariat avec le Département du Nord, ont souhaité améliorer certains circuits, soit en changeant le nom, soit en changeant l'emplacement du poteau départ ou encore apporter une note architecturale ou culturelle supplémentaire à l'offre existante.

Le circuit « Canal et Patrimoine de Seclin » a été légèrement modifié (annexe 11) pour passer devant un patrimoine remarquable (maison de maître, fronton de l'ancienne brasserie...). La commune a délibéré sur cette mise à jour le 16 mai 2025 (annexe 12).

A Fromelles, le tourisme de mémoire est en forte augmentation depuis 2009, suite à la création du nouveau musée de la Bataille, du cimetière de Pheasant Wood Military Cemetery mémorial et de la valorisation du bunker de l'Abbiette (classement de 2 sites à l'inventaire mondial de l'Unesco). La modification du tracé avec notamment le départ, situé sur le parking du musée de la Bataille (annexe 13) et la reprise de son nom d'origine « La Bataille de Fromelles », permettront de renforcer la valorisation de ce patrimoine (courrier de Monsieur le Maire de Fromelles sur les modifications du 4 juin 2025 (annexe 14)).

Proposition d'une extension de 420 m du circuit « Armentières Industrie Guerre et Reconstruction » afin d'amener le randonneur jusqu'à la brasserie Motte-Cordonnier (annexe 15). La commune a délibéré sur cette modification le 22 mai 2025 (annexe 16).

Le départ du « circuit des Tilleuls » à Comines ne se fera plus à la gare mais à l'église Saint-Chrysole. Cet ajustement de tracé permettra de passer devant l'Hôtel de Ville et l'Eglise (annexe 17). La commune a délibéré sur cette modification le 1^{er} juillet 2025 (annexe 18).

Je propose au Conseil départemental :

- d'autoriser l'inscription de deux nouvelles boucles « Architecture et paysage industriel » et « Points de vue et bocage », sur la commune de Wignehies au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- d'autoriser les modifications des tracés des circuits du « Grand Vivier » et « Autour de Reumont » ainsi que du GR 120 inscrits au PDIPR ;
- d'autoriser la mise à jour des circuits de Seclin, de Fromelles, d'Armentières et de Comines, inscrits au PDIPR, en vue de l'édition du nouveau Topoguide Lille Métropole à pied ;
- de m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord